

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Jeudi 6 avril 2017

Réseau de transports en commun de Rennes Métropole

La tarification solidaire intégrée au simulateur *mesaides.gouv.fr*

La tarification solidaire des transports en commun de Rennes Métropole est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est désormais possible d'évaluer ses droits d'accès à cette tarification solidaire grâce au simulateur mesaides.gouv.fr.

Les habitants de Rennes Métropole peuvent également se rendre dans les antennes CCAS de leur commune pour y faire évaluer leurs droits à la tarification solidaire.



Activation des droits à la tarification solidaire sur la carte KorriGo : mode d'emploi

Munis de leur carte KorriGo, obtenue dans une agence Star, d'une pièce d'identité, de justificatifs de ressources, d'un justificatif de domicile et de leur dernier avis d'imposition sur le revenu, les habitants doivent ensuite s'adresser au CCAS ou au CIAS (comme pour la carte *Sortir!*). Le CCAS/CIAS évalue les droits du demandeur et enregistre directement sur la carte KorriGo le droit à réduction applicable.

Pour les habitants bénéficiant de la gratuité dans les transports, la carte KorriGo est chargée directement par la CCAS.

Pour les habitants bénéficiant de 50 % ou 85 % de réduction, la CCAS enregistre ce droit sur la carte KorriGo. Le bénéficiaire peut ensuite acheter chaque mois son abonnement mensuel à tarif réduit dans les points de vente Star.
